

La plupart des Religieux du monastère de Luxueil étaient grièvement malade; saint Columban leur comanda de se lever et d'aller à la cour pendant l'ardeur du soleil pour battre du blé. Quelques-uns, excités par le commandement de leur supérieur, et espérant plus leur guérison dans l'obéissance qu'en tout autre remède, se hâtèrent d'obéir; ils furent tous guéris. Ceux que le dangers avait intimidés, et qui ne voulurent pas se lever furent malades un an tout entier (1).

Jean, Religieux d'une haute vertu, fut envoyé par l'abbé Paul, son supérieur, dans un village voisin; Jean lui dit: mon Père, le bruit court qu'il y a dans ces parages une lionne furieuse, si elle vient à moi, que ferai-je? Eh bien! mon frère, lui répondit l'abbé en riant, si elle vient à vous, vous la prendrez et vous l'emmènerez. Jean part et la lionne ne manque pas de venir à lui; mais Jean, armé de son obéissance, s'avance hardiment et saisit ce terrible animal, qui bientôt se dégagea d'entre ses mains et prit la fuite. Jean se mit à sa poursuite en lui criant, arrête, arrête, mon supérieur m'a commandé de te prendre, de te lier et t'amener à lui. A cette voix la lionne s'arrêta tout court, se laissa prendre et lier, et suivit Jean comme un agneau qui l'amena en cet état à son supérieur. Celui-ci effrayé de cette action, et voulant prévenir la vanité que Jean pourrait concevoir, lui dit: mon frère, vous êtes bête comme cette bête de nous l'avoir ainsi amenée, deliez-la et renvoyé-la d'où elle vient; l'humble et obéissant disciple le fit aussitôt. Voilà ce que peut et ce que fait l'obéissance aveugle (2).

(1) In vita S. Columb.

(2) Apud Rosweyd. lib. 3. n. 27.

§ V.

Qualités de l'obéissance.

Saint Ignace dit que la véritable obéissance doit avoir trois qualités: elle doit être entière, prompte et courageuse (1).

1^o Elle doit être entière. Il faut faire tout ce que le supérieur commande, et où il n'y a pas péché, et le faire exactement comme il le commande; il faut faire tout et ne négliger aucune des parties des ordres donnés de quelque manière qu'ils soient donnés soit par paroles, soit par signes; à l'exemple des soldats et du serviteur du centenier de l'évangile qui allaient, venaient et faisaient tout ce qu'il leur disait (2). Les supérieurs commandent de deux manières: ou d'une manière expresse, ou par des avertissemens, des remontrances, ou une déclaration simple de leur volonté. L'obéissance s'étend à l'une et l'autre manière, avec cette différence cependant, que lorsqu'il y a commandement, elle oblige sous peine de péché ou mortel ou véniel, selon la qualité de la chose commandée ou l'intention du supérieur; mais dans l'autre cas elle n'oblige pas avec tant de rigueur, parce que ce n'est pas un péché d'y manquer, pourvu qu'il n'y ait ni scandale ni mépris formel; ce sera néanmoins toujours une grande imperfection dans le Religieux, qui agirait alors comme ces chrétiens qui ne veulent rien faire pour Dieu et pour leur salut que ce qui est strictement commandé sous peine de péché. « Que l'inférieur regarde
« comme une obéissance imparfaite celle qui s'arrête à la
« stricte observation du vœu; l'obéissance parfaite ne

(1) 3. p. constit. c. 1. § 23. et summ. constit. Reg. 31.

(2) Matth. 8. 9.

« connaît pas la loi, elle n'est point resserrée dans des
 « bornes, elle a besoin de n'être pas contrainte par les
 « limites de la profession. Portée sur les ailes d'une vo-
 « lonté bien plus forte, elle prend son essor et s'élève
 « jusqu'à l'excellence de la charité; elle s'attache avec
 « ardeur à tout ce qui lui est commandé, et par la vigueur
 « d'un esprit généreux, elle donne au supérieur un pou-
 « voir sans limites (1). C'est cette obéissance, continue
 « le même Père, dont parle saint Pierre, quand il dit :
 « *Rendez vos âmes pures par une obéissance d'amour* (2).
 « L'apôtre la distingue par-là de cette obéissance servile
 « et paresseuse, qui n'est point mue par la charité, mais
 « qui est esclave de la nécessité. C'est là l'obéissance du
 « juste pour lequel il n'y a pas de loi, dit saint Paul (3);
 « non que le vrai obéissant vive sans loi, mais il n'est
 « pas esclave de la loi, parce que, par la ferveur de son
 « esprit, il s'élève bien au-dessus de ce à quoi son vœu
 « l'oblige (4). »

Saint Thomas expliquant ces paroles de saint Paul :
*La loi n'est pas imposée aux justes mais aux pécheurs
 et à ceux qui ne veulent pas se soumettre* (5), dit : ce qui

(1) Subjectus obedientiam quæ voli finibus cohibetur, noverit imper-
 fectam; nam perfecta obedientia legem nescit, terminis non arctatur,
 neque contenta angustiis professionis, largiore voluntate fertur in altitu-
 dinem charitatis, et ad omne quod injungitur spontanea, vigore liberalis
 alicuiusque animi, modum non considerans, in infinitam libertatem exten-
 ditur. *Lib. de præc. et disp. c. 9.*

(2) 1. Pet. 1. 22.

(3) 1. Tim. 1. 9.

(4) Hæc est illa de qua signanter Apostolus Petrus, castificantes, in-
 quit, corda vestra in obedientia charitatis: pulchrè ipsam per hoc se-
 questrans ab illa inertii et servili obedientia quodammodo, nec charitati
 prompta, sed obnoxia necessitati, hæc justiius, cui lex non est posita,
 propria est; non quòd vel ille perfectus vivere debeat sine lege, sed quia
 non sit sub lege: minimè quippe contentus voto suæ cujuscumque pro-
 fessionis, quam superat animi devotione.

(5) Lex justo non est posita, sed injustis et non subditis.

est mis sur les épaules est un fardeau, la loi n'est
 pas mise ainsi sur les épaules des justes qui ont la volonté
 ferme de faire ce qu'elle commande, elle n'est point une
 charge, elle est dans le cœur des justes comme une chose
 qu'ils aiment (1); *ils sont eux-mêmes leur loi*, comme
 dit saint Paul (2), pour signifier, ajoute le saint docteur,
 que si tous les hommes étaient justes et vertueux, il n'y
 aurait aucune nécessité de faire des lois, chacun serait
 à lui-même sa loi. Il est des hommes très-bien disposés
 d'eux-mêmes à la vertu, il en est d'autres qui ont be-
 soin du ministère d'autrui. Les premiers n'ont pas besoin
 de lois pour être justes et vertueux; il en est de même des
 seconds, puisqu'un avertissement paternel leur suffit
 pour cela; mais ceux qui par eux-mêmes, ni par autrui
 ne se porteraient pas à la vertu, doivent y être contraints
 par un commandement; c'est pourquoi saint Paul dit que
 la loi est faite pour les pécheurs et pour ceux qui ne veulent
 pas obéir.

C'est dans ce sens que la Sainte-Ecriture assure que
 les serviteurs de Dieu sont affranchis et libres: *mes frères*,
 dit saint Paul, *vous avez été appelés à la liberté* (3).
 Saint Jacques appelle la loi nouvelle, une loi de liberté
 parfaite (4). Si c'est une loi, comment se fait-il qu'elle ne
 lie pas; puisque le nom de loi signifie lien? et comment,
 loin de lier, délie-t-elle et met-elle ceux qui la suivent en
 liberté et en liberté parfaite? C'est, répond, saint Am-
 broise, parce que Notre-Seigneur estime et approuve
 beaucoup plus les actions volontaires de ses serviteurs que
 celles qui sont forcées. C'est pour cela que, de serviteurs
 il nous fait libres, pour que nous lui fassions hommage de

(1) Quod imponitur alicui, imponitur sicut onus; lex autem justis non
 imponitur sicut onus.

(2) Ipsi sibi sunt lex. *Rom. 2. 14.*

(3) Vos in libertatem vocati estis, fratres. *Galat. 5. 13.*

(4) Qui perspexerit in legem perfectam libertatis. *Jacob. 1. 25.*

notre volonté, plutôt que forcés par la nécessité (1).

Le prophète Isaïe dit, en parlant de sa mission : *J'ai entendu la voix du Seigneur qui disait : qui enverrai-je et qui ira pour annoncer mes volontés au peuple ? Je lui répondis : Seigneur, me voilà, envoyez-moi* (2). Dieu veut les serviteurs volontaires, dit saint Ambroise, il pouvait commander à Isaïe comme son souverain Seigneur, mais il aima mieux attendre qu'il s'offrit lui-même, afin de ne pas le priver de la récompense que méritait cette action faite avec tant de dévouement (3).

Saint Basile se sert d'une comparaison qui éclaircit encore cette pensée : il se demande pourquoi Dieu ne nous a pas ôté la liberté de l'offenser et rendus impeccables. Votre serviteur montre-t-il autant d'affection pour vous, quand vous le tenez en prison et dans les fers, que lorsque vous le voyez agir et travailler de bon cœur et gaiement pour le bien de vos affaires ? C'est pour cela que vous ne devez pas croire que celui qui obéit par force aux commandemens de Dieu, l'aime autant que celui qui les accomplit de son plein gré ; or la vertu est l'ouvrage de la volonté et non de la nécessité ; de la liberté et non de la crainte.

Ajoutons aux paroles des saints Pères ce que dit Sénèque : Les hommes de bien travaillent, ils s'usent et sont usés, et tout cela volontiers : ils ne sont point entraînés

(1) Dominus operationes servulorum suorum spontaneas probat potius quam coactas; ideo ex servis liberos facit, ut magis voluntatum nostrarum munera, quam necessitatum obsequia conferamus. *Serm. 13. in Psal. 118.*

(2) Audivi vocem Domini dicentis, quem mittam et quis ibit nobis ? Et dixi, ecce ego, mitte me. *Isai. 6. 8.*

(3) Expectat voluntarios ministros utique servulo suo poterat imperare, sed maluit eum spontaneæ oblationis non fraudare mercedem. *Serm. 14. in Psal. 118.*

par la fortune, ils la suivent, ils marchent avec elle, et s'ils eussent connus ses desseins ils l'auraient devancée. De là cette belle prière de Démétrius : Je n'ai à me plaindre que d'une chose de vous, ô dieux immortels, pourquoi ne m'avez-vous pas fait connaître plutôt votre volonté ; je serais allé au devant d'elle ; je vous donnerai de bon cœur tout ce que vous me demanderez, j'aimerais pourtant mieux vous l'offrir que de vous le donner ; quelle nécessité y a-t-il de me ravir ce que vous pouvez me prendre, je l'eusse laissé aller sans résistance ? Mais vous ne me ravirez rien, parce qu'on ne ravit que ce qu'on veut retenir. Je ne suis forcé à rien, je ne souffre rien contre mon gré ; je ne sers pas Dieu en esclave, je donne seulement mon consentement à tout ce qu'il veut de moi (1). Voilà un infidèle qui parle en chrétien et même en Religieux bien parfait.

L'obéissance, pour être entière, doit donc faire tout ce que dit le supérieur de qu'elle façon qu'il le dise ; un seul geste suffit pour la mettre en action. Saint Ignace veut que nous soyons si parfaits dans l'obéissance que nous fassions non-seulement les choses qui emportent une obligation rigoureuse, mais encore toutes les autres dès qu'on voit un signe de la volonté du supérieur sans aucun commandement exprès (2). David se sert d'une belle comparaison : *comme les serviteurs, dit-il, ont toujours les yeux attachés sur les*

(1) Boni viri laborant impendant ac impendantur, et volentes quidem : non trahuntur à fortuna, sequuntur illam et æquant gradus ; si scissent, antecessissent. Hinc animosa Demetrii vox ; hoc unum, dii immortales, de vobis queri possum, quod non autem mihi voluntatem vestram notam fecistis ; prior enim ad ista venissem, ad quæ nunc vocatus adsum ; à volente feretis quicquid petieritis. Quid ergo est ? maluissem offerre quam tradere. Quid opus fuit auferre ? accipere potuistis ; sed ne nunc quidem auferetis, quia nihil eripitur nisi retinenti ; nihil cogor, nihil patior invitus, nec servio Deo, sed assentio. *Lib. de Provid. cap. 5.*

(2) P. 6. constit. c. 1. § 1. et Reg. 33. summ.

mains de leurs maîtres, comme les servantes ont toujours les yeux attachés sur les mains de leur maîtresses, afin de faire au moindre signe ce qu'ils désirent. Ainsi nos yeux doivent toujours être arrêtés sur N.-S., et ajoutons sur les supérieurs qu'il nous donne, afin d'obéir au moindre signe (3). Et en effet, si les serviteurs obéissent aussi ponctuellement à leurs maîtres pour un léger salaire, nous avons bien plus de raison d'obéir avec plus de soin, plus d'affection et plus d'exactitude à Dieu et à ses envoyés, puisque la récompense qui nous est promise est infirme, et que nous avons reçu des bienfaits sans nombre de la main libérale de Dieu. L'obéissance, pour être parfaitement entière, doit se porter sur tout, jusqu'aux choses les plus petites sans en omettre une seule; et dans le fait, plus les choses sont petites, plus elles sont aisées et plus la négligence qu'on apporte à les faire est blâmable. C'est ce qui rendit le péché d'Adam si criminel; il avait reçu le commandement de s'abstenir d'un seul fruit du Paradis terrestre, il pouvait manger de tous les autres; mais il succomba à la tentation à la quelle il était si facile de résister.

Vous me demanderez peut-être si les supérieurs veulent me donner quelque emploi honorable, m'élever aux dignités Ecclésiastiques, m'accorder des choses qui flattent mes sens et contentent la nature, dois-je me rendre à leurs ordres, et mon obéissance pour être entière doit-elle aller jusque-là? Saint Grégoire éclaircit ce doute et nous dit : L'obéissance, pour recevoir des honneurs, des prééminences et des choses dont la nature est satisfaite, est nulle et fort imparfaite, si on obéit par inclination ou pour autre motif que le commandement du supérieur. Mais si ce

(1) *Ecce sicut oculi servorum in manibus dominorum suorum : sicut oculi ancillæ in manibus dominæ suæ : ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum. Psal. 123. c. 2.*

n'est qu'en vertu du commandement que vous embrasiez les mépris, les humiliations et les peines que vous impose votre supérieur, sans y joindre votre consentement et une bonne volonté, votre obéissance sera de même très-petite. Il apporte deux exemples pour appuyer son sentiment : Moïse étant appelé de Dieu, pour prendre la charge de son peuple, fait difficulté d'obéir, s'excuse tant qu'il peut, prie Dieu instamment d'en mettre un autre, et ne se rend qu'à la force du commandement et lorsque Dieu était sur le point de s'irriter contre lui. Saint Paul reçoit par une révélation particulière l'ordre d'aller à Jérusalem pour y souffrir beaucoup, il obéit avec tout ce qu'il avait d'affection et de courage (1). D'où saint Grégoire conclut que si nous voulons être vraiment obéissants, nous ne devons obéir aux commandemens qui nous sont fait, pour jouir des prospérités de cette vie, que lorsque nous y sommes contraints : Et dans ce qui nous humilie et nous fait souffrir, nous devons apporter une volonté pleine d'amour (2).

Mais, dira-t-on, l'obéissance va se démentir, parce que les désirs des supérieurs, leurs avertissemens, leurs remontrances, encore moins leurs signes ne pourront pas faire plier la volonté de l'inférieur à la leur, il faudra appeler à son secours le pouvoir du commandement. Je réponds avec un grand et pieux théologien (3), on peut

(1) *Sciendum summopere est quòd obedientia aliquando, si de suo aliquid habeat, nulla est : aliquando autem si de suo aliquid non habet, minima; nam cum hujus mundi successus præcipitur, cum locus superior imperatur, is, qui ad percipienda hæc obedit, obedientiæ sibi virtutem evacuat, si ad hæc etiam proprio desiderio anhelat. Rursum cum mundi despectus præcipitur, cum probra et contumeliæ jubentur, nisi ex seipso animus hæc appetat, obedientiæ sibi meritum minuit, quia ad ea, quæ in hac vita despecta sunt, invitatus nolensque descendit. Lib. ult. moral. cap. 10.*

(2) *Prosperis hujus sæculi ex sola jussione; adversis autem etiam ex devotione militemus.*

(3) *Less. de just. et jur. lib. 2. cap. 46 d. 5. n. 33 et 34.*

résister à son supérieur quand il s'agit de charges et de dignités, jusqu'à ce qu'il commande de les prendre; et un prudent et vertueux supérieur ne le trouvera jamais mauvais, il louera plutôt un sage et raisonnable refus qu'une acceptation prompte et facile: Dieu même ne désire pas qu'on les reçoive dès qu'on les présente, il permet qu'on s'en défende autant que l'on peut; cela a paru dans l'exemple de Moïse, rapporté par saint Grégoire. Et saint Grégoire lui-même, saint Ambroise, saint Augustin, saint Bernard, saint Thomas et tant d'autres grands saints qui ont éclairé l'Eglise de leurs lumières, ont montré dans leurs refus, la plus grande constance et la résolution la plus déterminée. La raison en est bien simple: il faut tant de vertus, tant de talents pour supporter le poids des dignités et du gouvernement des autres, qu'un homme ne saurait donner une marque plus évidente d'une grande témérité et d'un profond aveuglement dans la connaissance de lui-même, pour croire qu'il a assez de qualités pour des emplois si difficiles. Ajoutons à cela que les emplois élevés et éclatants sont exposés à un grand nombre de dangers, à cause des richesses, des honneurs, des louanges, de l'entraînement des sens, du pouvoir d'agir selon la volonté et son jugement, de l'obligation de répondre du salut d'autrui, des soins continuels, des grandes distractions que donnent les affaires temporelles, de beaucoup d'autres obstacles au salut et à la perfection qui accompagnent inséparablement les charges et les dignités, et auxquels il est difficile de résister, à moins d'une forte et héroïque vertu. D'autant plus que les supérieurs n'ont personne qui les avertissent et les empêchent de tomber.

Nous devons donc nous efforcer de pratiquer l'obéissance avec cette perfection, à l'exemple de Notre-Seigneur qui dit, en parlant de la sienne; *ne pensez pas que je suis venu détruire la loi, ni les prophètes; je ne*

suis pas venu la détruire mais l'accomplir; car je vous dis en vérité jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, un seul iota ou un seul point de la loi ne passera pas, que toutes ces choses ne soient faites (1). Pour montrer qu'il avait rempli cette obéissance parfaite, il dit, immédiatement avant de rendre l'esprit: *Tout est consommé*, tout est achevé, il n'y a plus rien à faire.

Nous avons un exemple illustre de cette obéissance entière et parfaite en saint Gènebaud, qui avait épousé la nièce de saint Rémi, et qui fut ensuite évêque de Laon. Il eut le malheur d'oublier son devoir et de commettre deux grandes fautes dont il fit pénitence pendant sept ans, par le conseil et les remontrances de saint Rémi. Ce saint l'enferma dans une grotte sous terre, en emporta la clef et mit son sceau; après la septième année de sa pénitence, et le mercredi saint, un ange vint lui annoncer, de la part de Dieu, la bonne nouvelle du pardon de ses péchés, et l'assurer que le ciel lui était ouvert; pour marque de sa mission il ouvrit la porte de la grotte, sans toucher ni à la serrure, ni au sceau, pour montrer que le pénitent pouvait librement sortir. Le saint se jeta sur le seuil de la porte ouverte, les bras en croix, et lui répondit: lors même que Notre-Seigneur Jésus-Christ aurait la bonté de venir en personne pour moi, misérable pécheur, afin de me faire sortir de ce cachot, je n'en sortirai pas; jusqu'à ce que celui qui m'y a mis de sa part vienne m'en tirer. L'ange fut obligé d'aller à Reims avertir saint Rémi qui vint à Laon, mit en liberté saint Gènebaud et le rétablit sur son siège; voilà jusqu'où est allée l'obéissance des saints. Dieu a permis quelque fois des miracles pour montrer jusqu'à quel point il aimait l'obéis-

(1) Nolite putare, quoniam veni solvere legem, aut Prophetas; non veni solvere, sed adimplere; Amen quippe dico vobis, donec transeat cælum et terra, iota unum aut unus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant. *Matth. 5. 17.*

sance, en voici quelques exemples : Le corps de saint Bernard, ayant d'être mis en terre, attirait une foule prodigieuse ; un très-grand nombre de miracles s'opéraient ; l'abbé de Cîteaux dom Gozevin général de l'ordre, et qui avait été supérieur de saint Bernard pendant sa vie, voyant cette multitude et craignant que les miracles n'attirassent encore plus de personnes, au grand détriment de la discipline régulière et de l'ordre de la maison, étendit son pouvoir sur saint Bernard, même après sa mort, et lui défendit de faire d'autres miracles ; le saint obéit aussitôt. L'historien ajoute : l'ame sainte et véritablement humble de notre père a voulu, même après sa mort, être obéissante à un homme mortel (1), car s'il perdait le mérite de l'obéissance, il n'en perdait pas la gloire. D. Lancellin général des chartreux fit la même défense, pour le même sujet, à un Religieux de son ordre ; saint François au bienheureux frère Pierre Catane, qui avait été son premier vicaire général et son second fils en religion. Le résultat fut le même (2). Nous allons conclure en montrant, par l'obéissance d'un ancien Religieux du désert, combien elle est agréable à Dieu, quand elle est entière, et comme il la récompense. Au rapport de Rufin (3), deux frères résolurent de quitter le monde pour entrer en religion : l'un s'adonna particulièrement aux jeûnes, l'autre à l'obéissance ; le supérieur disait à celui qui pratiquait l'obéissance : mon frère faites cela et il le faisait ; faites cette autre chose et il la faisait ; mangez le matin et il mangeait ; ce qui lui acquit, dans tout le monastère,

(1) Sancta et verè humilis anima patris nostri, mortali homini etiam post mortem carnis obediens fuit. *Exord. magn. lib. 2. cap. 20. apud Manrique Annal. Cister. ann. 1153. cap. 8. n. 11 et 12.*

(2) Spondan Ann. Eccles. ad annum 1333. n. 13. Liv. 1. des Chron. des Mineurs, chap. 118.

(3) Apud Rosweyd. lib. 3. n. 145. et Polag. lib. 5. libell. 14. n. 47.

une haute réputation d'obéissance ; son frère piqué et jaloux se dit en lui-même : je veux éprouver s'il est aussi obéissant qu'on le dit ; dans cette pensée il va trouver le supérieur, et le prie de lui permettre d'aller quelque part avec son frère. Le supérieur le lui permit ; ils partent tous deux et arrivent à une rivière où il y avait une grande quantité de crocodiles ; l'envieux dit à l'obéissant : mon frère entrez dans la rivière et passez-la ; l'autre obéit et les crocodiles, bien loin de lui nuire, l'entourent et le lèchent doucement. Son frère ayant vu cela lui dit : en voilà assez, revenez, l'autre revient ; en continuant leur chemin ils rencontrèrent un corps mort tout nu ; l'envieux dit : si nous avions quelque chose nous couvririons ce pauvre corps ; l'obéissant lui répond : mais faisons mieux, prions pour lui, que savons-nous, peut être Dieu lui rendra la vie. Ils se mettent tous deux en prière, le mort ressuscite ; alors l'envieux s'en attribuant la gloire et rapportant le miracle à ses jeûnes disait : voilà le fruit de mes jeûnes et de mon abstinence ; mais Dieu révéla tout au supérieur, qui dit à l'envieux à son retour : pourquoi avez-vous ainsi traité votre frère ? Vous vous êtes trompé, ce n'est pas à vos jeûnes, mais à son obéissance qu'est due la résurrection du mort.

2° L'obéissance, pour être parfaite, doit être prompte ; elle doit exécuter avec diligence tous les ordres qui lui sont donnés. « *La parole de Dieu*, dit saint Bernard (1), « court avec vitesse, selon l'expression de l'écriture, « elle désire que celui qui doit la suivre y mette la même « vélocité : voyez avec quelle rapidité court celui qui « dit : *J'ai couru dans la voie de vos commandemens* (2). « L'homme obéissant ne connaît point de retard, il ne « sait pas ce que c'est que demain, il prévient celui qui « commande, ses yeux sont attachés sur ses yeux, ses

(1) Psal. 147. 15.

(2) Psal. 148. 32.

« oreilles à ses oreilles; sa langue est prête pour répondre,
 « ses mains pour agir, ses pieds pour marcher; il rassemble
 « toutes les puissances de son être afin de saisir toute la
 « volonté du supérieur (1). Voyez, ajoute ce père, la
 « promptitude du commandement du Seigneur, et l'ar-
 « deur avec laquelle on exécute son ordre: *Zachée hâtez-*
 « *vous de descendre, car il faut qu'aujourd'hui je de-*
 « *meure dans votre maison; Zachée se hâte de des-*
 « *cendre et reçoit Notre-Seigneur avec grande joie* (2).
 « N'avez-vous pas lu qu'il est commandé aux enfans
 « d'Israël de manger l'agneau pascal à la hâte, pour
 « nous apprendre qu'il faut manger avec diligence le
 « véritable agneau. Les paroles de la loi ont été répé-
 « tées par Jésus-Christ sur la terre; les supérieurs
 « qu'il a laissés à sa place doivent les faire exécuter.
 « Ajoutez donc à votre obéissance la promptitude, afin
 « que, selon le conseil de saint Jacques, vous soyez
 « prompts à recevoir les ordres, et plus prompts encore à
 « les mettre en exécution (3). »

Saint Ignace demande cette promptitude de l'obéissance aux Religieux de la compagnie de Jésus, lorsqu'il

(1) *Velociter currit sermo Dei, et velocem habere desiderat sequentem. Vides cum quanta velocitate currit ille qui dicit, viam mandatorum tuorum cucurri, fidelis obediens nescit moras, fugit crastinum, ignorat tarditatem, præripit præcipientem, parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes; totum se colligit ut imperantis colligat voluntatem. Vel apud enim auctor serm. de obed.*

(2) Luc. 19.5.

(3) Vide Dominum festinanter præcipientem et hominem festinanter obedientem. Zachæe, inquit, festinans descende, quia hodie in domo tua oportet me manere; et festinanter descendit et excepit eum gaudens. Nonne legisti, quod filiis Israël præcipitur ut agnum comedant festinanter? festinanter quippe veri agni comestio signatur implenda, quia verba illa, quæ per legem dedit, quæ per semetipsum præsens exhibuit, quæ per Ecclesiæ præpositos tradenda reliquit, veloci sunt obedientia consummanda. Et tu ergo adde velocitatem, ut sis juxta Apostolum Jacobum, velox ad audiendum et ad implendum velocior.

leur dit : Quand on entendra le son de la cloche, aux heures ordinaires, tous se transporteront aussitôt dans le lieu où ils sont appelés (1). Il dit ailleurs (2); il faut que nous soyons prêts à obéir promptement à la voix du supérieur pour exécuter toutes les choses sur lesquelles notre obéissance doit s'étendre. Saint Benoît avait, avant lui, recommandé à ses Religieux que leur obéissance fût sans retardement; dès qu'une chose est commandée par le supérieur, il faut regarder sa parole comme sortie de la bouche de Dieu même et ne pas attendre davantage (3). Que tous, ayant entendu le signal de celui qui éveille ou de celui qui chante, dit saint Pacôme, se lèvent et aillent en grande diligence à la prière (4). Il en est de même dans tous les autres ordres Religieux.

Saint Bonaventure remarque trois degrés dans cette promptitude d'obéissance: le premier d'obéir sans délai, le même moment doit unir le commandement à l'exécution, tel est l'esprit de la règle de saint Benoît (5). Les saints rapportent à ce sujet les paroles de David: *il m'a obéi dès que le son de ma voix est arrivé à son oreille* (6). Pour nous montrer, dit saint Bernard, que les deux choses se font en même temps; le commandement du supérieur et l'obéissance de l'inférieur (7).

Une seule parole suffit donc au vrai obéissant; comme notre Seigneur le dit de ses brebis: *mes brebis entendent*

(1) Règles 15. des Comm.

(2) Const. part. 6. c. 1.

(3) Obedientia sine mora mox ut aliquid imperatum à majore fuerit, ac si divinitus imperetur, moram pati nesciunt in faciendo. *Regul. c. 5.*

(4) Audito signo excitantis, aut vocem psallentis, omnes surgant currentes ad orationes. *Regul. 73.*

(5) Vicino obedientiæ pede jubentis vocem factis sequuntur, et velut uno momento prædicta magistri jussio et perfecta discipuli opera.

(6) In auditu auris obedivit mihi. *Psal. 17. 45.*

(7) Ut videlicet ostenderet uno eodemque momento processisse et imperantis imperium et obsequium obsequenti. *Serm. cit. de obed.*

ma parole (1). Il ne dit pas mes paroles, une seule doit suffire; il ne faut même qu'un signe d'après le prophète Zacharie (2). Il ne faut que cela, dit un Docteur, un long discours est inutile.

Dès que le commandant a fait entendre son sifflet sur un vaisseau, tous les forçats ont la main à la rame et sont si habiles à obéir que, commençant à faire ce qui leur est commandé, ils crient souvent que tout est déjà fait. Je sais que la crainte des coups produit en eux cette prompte obéissance; mais l'amour filial dont les religieux doivent être animés, ne doit-il pas leur inspirer plus d'ardeur que la crainte servile. Saint Paul dit à Tite son disciple: *Avertissez les fidèles qu'il faut obéir à la parole.* (Il ne dit pas aux paroles) (3). Faites d'abord, disait saint François, ce qui vous est ordonné, et ne vous le faites pas dire deux fois (4). Celui à qui il faut réitérer le commandement, dit saint Bonaventure, ne mérite pas le nom d'homme obéissant, mais celui de négligent (5).

S. Joseph reçut l'ordre, pendant la nuit, de conduire notre Seigneur et la sainte Vierge en Egypte; *il se leva aussitôt, dit l'évangéliste, prit l'enfant et la mère pendant la nuit et les conduisit en Egypte* (6).

Lorsque le Patriarche Abraham âgé de 99 ans reçut l'ordre de se circoncire avec son fils Ismaël et tous ses serviteurs, l'écriture dit: il obéit de suite le jour même comme le Seigneur le lui avait commandé (7).

(1) Oves meæ vocem meam audiunt. *Joan.* 10. 27.

(2) Sibilabo eis, et congregabo eos, quasi solo sibilo opus sit, non prædicationis tuba. *Zach.* 10. 8.

(3) Admone illos dicto obedire. *Tit.* 3. 1.

(4) Verbum primò præceptum implete, nec expectetis iterari quod dicitur vobis. *Tom.* 3. opusc. S. Franc. collat. 4.

(5) Obediens non est sed negligens, qui secundum expectat mandatum. *Tom.* 7. collat. 3. p. 1.

(6) Consurgens accepit puerum et matrem ejus nocte, et secessit in Egyptum. *Matth.* 2. 14.

(7) Circumcidit statim in ipsa die, sicut præceperat ei Deus. *Gen.* 17. 23 et 24.

Quand le même patriarche reçut l'ordre étrange de sacrifier son fils Isaac, il se mit aussitôt en devoir d'exécuter cette action; *il se leva pendant la nuit*, dit Moïse (1), de peur, dit saint Ambroise, qu'on ne crût que la nuit apportait un peu de retard à l'ardeur qu'il avait d'accomplir les ordres de Dieu; il ne dit rien à la mère, elle l'en eût sans doute empêché, ou si sa vertu lui eût inspiré de meilleurs sentimens, il y eut toujours eu quelque délai.

Notre-Seigneur, appelant Lazare de son tombeau où il était enseveli depuis quatre jours ne lui dit que ces mots: *Lazare sortez dehors; il sortit promptement plein de vie, les pieds et les mains encore liés, et le visage enveloppé d'un suaire* (2). La mort, dit saint Chrysostôme, ne devait pas paraître rétive à la voix de notre Seigneur et retarder l'effet de ses ordres pendant le peu de momens, qui eussent été nécessaires pour dégager Lazare.

Le second degré de la promptitude de l'obéissance consiste à quitter de suite ce que l'on fait. Ce degré est plus parfait que le premier. Il peut arriver qu'un homme soit fort prompt à faire ce qui lui est ordonné, parce qu'il en a le temps et n'a pas autre chose à faire; mais quand il est occupé à quelque chose d'utile et d'agréable ou à quelque affaire importante, et que néanmoins il l'abandonne dès que son supérieur l'appelle, l'obéissance est bien plus excellente et la promptitude beaucoup plus parfaite.

C'est cette promptitude que saint Benoît et les autres fondateurs ont enjointe à leurs Religieux. Débarrassez-vous de ce que vous avez dans les mains, dit saint Benoît, pour obéir au supérieur (3): et lors même que vous vous

(1) De nocte consurgens. *Gen.* 22. 3.

(2) Statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies ejus sudario erat ligata. *Joan.* 11. 44.

(3) Mox exoneratis manibus. *Reg.* 5.